

**« QUEL AVENIR POUR LA
FRANCOPHONIE ? »**

Sommaire

Accueil par M. Jean-Pierre Chevènement, Président de la Fondation Res Publica	7
<i>« La français en France, cadre légal »</i> par M. Stéphane Martin, Directeur général de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité	8
<i>« La Francophonie multilatérale : voies et impasses d'une alliance »</i> par M. Xavier Michel, ancien fonctionnaire international, ancien ambassadeur - représentant permanent de l'Organisation Internationale de la Francophonie auprès des Nations Unies à Genève et auprès de l'Union européenne à Bruxelles	14
<i>« La Francophonie, comment et pourquoi ? Trois moments, quelques réflexions et autant de propositions »</i> par Mme Michèle Gendreau-Massaloux, Ancienne rectrice de l'Agence Universitaire de la Francophonie	22
<i>« La Francophonie, un enjeu majeur pour la France du XXI^{ème} siècle »</i> par M. Jérôme Clément, Président de la Fondation Alliance française	28
<i>« La Francophonie : un espace hétérogène et une ambition mondiale »</i> par M. Jean-Christophe Rufin, Ecrivain, membre de l'Académie française, ancien ambassadeur au Sénégal	36
Débat final	42

Mesdames,
Messieurs,
Chers amis,

Je suis heureux d'accueillir nos invités : Mme Michèle Gendreau-Massaloux fut Recteur de Paris mais aussi Recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie ; M. Jean-Christophe Rufin, écrivain, membre de l'Académie française, fut ambassadeur au Sénégal ; M. Xavier Michel, ancien ambassadeur, fut le représentant permanent de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) auprès des Nations Unies à Genève et auprès de l'Union européenne à Bruxelles ; M. Stéphane Martin est le directeur général de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité ; enfin, M. Jérôme Clément, après avoir été notamment le patron d'Arte, est aujourd'hui Président de la Fondation Alliance française.

Quel avenir pour la francophonie ?

Un avenir en balance, ai-je envie de répondre. En effet, chacun perçoit intuitivement le formidable enjeu culturel, politique, économique que constitue la francophonie. Selon certains chiffres parfois avancés, la plaque tectonique francophone peut paraître impressionnante. D'autres chiffres relativisent son importance. Mais c'est un enjeu majeur. Pour la France il en va de sa visibilité européenne et mondiale. Pour des pays comme l'Algérie, le Maroc, la République démocratique du Congo, le Canada, l'appartenance à l'espace francophone est un grand atout.

Malheureusement on constate l'absence d'une politique vraiment cohérente. L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) agit par définition dans la dimension internationale. Mais nous sommes-nous donné, en France, les moyens d'être le moteur puissant de cette idée francophone ? Sur quel(s) ministère(s), sur quels crédits, sur quelle « idée de manœuvre » pouvons-nous nous appuyer ?

Nous Français, quel attachement portons-nous à notre langue ?

On peut toujours rêver, évoquer un chiffre de 700 millions de francophones en 2050, comme on a pu l'entendre... Mais, dans la réalité, qu'en est-il par exemple de la Loi Toubon ?

Nous avons fait appel aux meilleurs spécialistes pour nous en parler.

M. Stéphane Martin va nous parler du français en France.

STEPHANE MARTIN

Le français en France, cadre légal

Des textes majeurs dessinent l'histoire de la politique du français depuis bientôt 600 ans.

Il faut remonter à François Ier pour trouver, avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), le plus ancien texte législatif pour partie encore en vigueur en France, ses articles 110 et 111 concernant l'usage de la langue française dans les actes officiels n'ayant jamais été abrogés.

Lors de la Révolution, en 1794, le décret du 2 Thermidor (20 juillet) visera les « patois locaux ».

Avant la Loi Toubon, concernant le secteur où j'interviens (l'autorité de régulation de la publicité), la loi (Pierre) Bas – (Marc) Lauriol du 31 décembre 1975, stipule notamment que « Dans [...] la publicité écrite ou parlée, [...] l'emploi de la langue française est obligatoire. »

En 1992, la révision constitutionnelle consacre le français comme langue de la République (article 2).

Enfin, la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite « Loi Toubon », renforce les dispositions de l'usage public du français, et marque la volonté de maintenir le français comme élément de cohésion sociale et moyen de communication globale.

Cette loi a imposé l'utilisation obligatoire, mais non exclusive, du français dans certains contextes :

Article 2

« Dans la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service, ainsi que dans les factures et quittances, l'emploi de la langue française est obligatoire. Les mêmes dispositions s'appliquent à toute publicité écrite, parlée ou audiovisuelle. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables à la dénomination des produits typiques et spécialités d'appellation

étrangère connus du plus large public. La législation sur les marques ne fait pas obstacle à l'application des premier et troisième alinéas du présent article aux mentions et messages enregistrés avec la marque. »

Ainsi, toutes les publicités, qu'elles soient écrites, parlées ou visuelles doivent être comprises par le public français et dès lors être accompagnées d'une traduction française quand des termes étrangers sont utilisés. Cette règle, bien sûr, ne s'applique pas seulement à l'anglais.

Cette loi est l'instrument juridique d'une politique interministérielle dont la coordination et l'animation incombent au ministère chargé de la Culture, par sa Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) qui dresse annuellement un rapport au Parlement auquel l'ARPP contribue sur la première partie : « assurer la présence du français dans la vie sociale ».

Ce rapport annuel précise notamment le nombre d'avis télévisés avant diffusion rendus par l'ARPP (environ 21 000 par an) ayant suscité des demandes de modification sur la base de la non traduction (Loi TOUBON), mais également sur les conditions de lisibilité (Recommandation ARPP Mentions et renvois).

Cette loi n'est pas toujours comprise. D'aucuns pensent qu'elle s'inspire de l'exemple québécois. Or la loi Toubon est beaucoup moins contraignante que la loi québécoise en ce sens qu'elle n'interdit nullement l'utilisation des langues étrangères, comme le rappelle subtilement la circulaire de mars 1996 qui explicite la loi Toubon et en précise les modalités d'application.

Deux défis à relever :

- celui de la consolidation du lien social : la maîtrise de la langue est un rempart contre l'exclusion et la discrimination.

- celui de l'adaptation de la langue à l'évolution rapide de notre environnement : la globalisation économique et la révolution numérique génèrent autant de nouveaux mots que de nouvelles manières d'écrire et de parler. En effet la « grammaire » d'Internet est d'origine anglo-saxonne.

Pour pouvoir construire un futur pour l'humanité il faut permettre la plus grande diversité dans nos langues et cultures, comme dans tous les autres composantes des activités humaines.

La langue est le gage de notre culture et de notre compétitivité. Le français s'insère parmi le milliard de locuteurs des langues romanes (cf. Revue Hermès, Dominique Wolton¹).

Le décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 modifiant le décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française, est venu simplifier et moderniser le dispositif d'enrichissement de la langue française en modifiant, notamment, la composition et la dénomination de la commission générale de terminologie et de néologie, qui devient la commission d'enrichissement de la langue française, et en substituant des groupes d'experts aux commissions spécialisées de terminologie et de néologie créées dans chaque département ministériel, auxquelles l'ARPP participe depuis de nombreuses années.

L'ARPP ayant manifesté le souhait de continuer à participer régulièrement à ce travail d'enrichissement de la langue française, intègre le collège d'experts auprès du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, dans le domaine de l'économie et des finances, au sein d'un groupe restreint de 32 membres, et intègre également le collège d'experts dans le domaine de la Culture et de la Communication, auprès du Ministère de la Culture et de la Communication.

L'ensemble de la profession, réunie au sein de l'ARPP, est sensibilisée à ces enjeux, et notamment par :

- notre analyse systématique des avis télévisés, qui contribue à la défense et à l'illustration de la langue française,
- les bilans que l'ARPP a réalisés à deux reprises en partenariat avec la DGLFLF en 2009 et en 2013².

L'activité pédagogique est essentielle à l'effectivité de la démarche déontologique.

Aux côtés des bilans, les autres actions de pédagogie de l'ARPP résident dans :

- les avis du Jury de déontologie publicitaire³ (les plaintes reçues par cette instance mise en place par les professionnels, gratuite donc économe du point de

¹ Hermès 75. *Langues romanes : un milliard de locuteurs*, sous la direction de Michaël Oustinoff et Louis-Jean Calvet.

² <http://www.arpp.org/actualite/bilan-2013-publicite-et-langue-francaise/>

³ www.jdp-pub.org

vue des finances publiques, révèlent une sensibilité particulière aux publicités émanant de marques françaises, telles les publicités de marques automobiles faisant usage de l'allemand),

- les interventions après diffusion de l'ARPP dans le cadre des auto-saisines.

Les enjeux de défense et d'illustration de la langue française apparaissent singulièrement enrichis : il ne s'agit pas seulement de s'assurer du respect de la langue par les médias audiovisuels mais de s'appuyer sur leur rôle structurant pour promouvoir celle-ci.

Cette diversité qui nous réunit autour de la langue française, illustre le caractère vivant de notre langue, enrichie par ses plus de 230 millions de locuteurs à travers le monde, ce qui conduit à saluer le rôle essentiel tenu notamment par TV5 Monde, France 24 et RFI.

Depuis l'adoption en 2005 de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le paysage culturel mondial a considérablement évolué.

Montée en puissance de « géants du web », explosion des réseaux sociaux, révolution numérique bouleversant les modes de production et de diffusion des biens culturels...

Un des principes directeurs de la Convention était de favoriser l'accès équitable à un large éventail d'expressions culturelles provenant du monde entier et visait à atteindre un échange équilibré des biens et services culturels dans le monde. Dix ans après l'adoption de la Convention, 80 % des contenus en ligne sont en anglais, chinois, espagnol, japonais, portugais, allemand, arabe, français (4 %), russe et coréen.

Le Rapport de l'UNESCO observait en 2015 : « Bien que les plateformes fournissent une large gamme d'offres culturelles, le fait que celles-ci contrôlent non seulement les ventes, mais aussi la communication et les algorithmes de recommandations, pose problème ».

Enfin, en Europe, il existe très peu d'interdictions relatives à l'emploi d'une langue étrangère dans la publicité ; l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, la Suède, le Portugal, la Roumanie ou encore la Turquie n'en possèdent pas. Mais en Hongrie et en Slovaquie par exemple, la loi prévoit que toute publicité doit être

en langue nationale et que si une langue étrangère est présente, les conditions de présentation doivent permettre une parfaite intelligibilité.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Merci, M. Stéphane Martin. Vous nous avez rassurés car j'avais l'impression que la loi Toubon n'était pas appliquée. M. Dejammet et d'autres personnes présentes dans la salle s'étaient alarmés de voir fleurir dans certains quartiers de Paris des publicités rédigées entièrement en anglais.

ALAIN DEJAMMET

C'était effectivement un éclairage nécessaire parce que nous avons peut-être une mauvaise connaissance de la loi Toubon.

Il me semble toutefois que la Loi Toubon dispose que les services publics (et les organismes privés qui ont une mission de service public) doivent assurer la traduction dans deux langues pour éviter la prééminence de l'anglais. Or on a beaucoup d'exemples de textes en français traduits dans une seule langue étrangère. J'y vois au moins un défaut d'exécution de la Loi Toubon qui me paraît traduire un état d'esprit plus général : l'asservissement progressif à l'emploi de la langue anglaise. Il suffit de voir les affiches publicitaires placardées dans le métro et sur les autobus pour s'en convaincre. La RATP, en tant que service public, ne pourrait-elle appeler au respect de la Loi Toubon ? En effet, à mon sens, celle-ci n'est pas véritablement respectée.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

On a souvent l'impression que les lois ne sont pas vraiment respectées. Par exemple, Mme Fioraso avait introduit la possibilité de dispenser en anglais des pourcentages extrêmement modestes (de l'ordre de 2 % à 3 %) des enseignements universitaires, de préférence en *master* ou à des niveaux très élevés. Or j'apprends que 60 % des enseignements dispensés par Sciences Po le sont en anglais, pourcentage confirmé par les différents professeurs que j'ai interrogés. Au-delà de

Sciences Po, beaucoup d'universités ont pris le pli d'enseigner en anglais. La loi permet-elle de telles dérives ?

Défendons-nous bien notre langue ? Les avis semblent contrastés. Mais j'ai quand même l'impression que nous pourrions faire beaucoup mieux en France même.

JEROME CLEMENT

J'anime – en français – un séminaire sur les politiques culturelles à Sciences Po. Mais on a demandé à Jean-Paul Cluzel d'assurer en anglais le cours de politique culturelle (*Cultural Policy and Management*) ! Or s'il y a vraiment un sujet sur lequel on peut avoir des choses à dire en tant que Français, c'est sur la politique culturelle ! Frédéric Mion, l'actuel directeur de Sciences Po, à qui je disais mon effarement, m'a répondu : « Sciences Po est devenue énorme et accueille de nombreux étudiants étrangers dont la langue de communication est l'anglais ».

Je pense qu'il y a là un problème de volonté politique et générale. Il est incompréhensible de voir un représentant éminent du Conseil d'État comme Frédéric Mion, qui dirige Sciences Po, se prêter à cette mode du tout anglais au point de dispenser en anglais un cours sur les politiques culturelles !

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Ce doit être une application de ce qu'on appelle « l'exception culturelle »... le cours consacré à la culture dispensé en anglais par un Français ! Il me semble nécessaire de rappeler à l'ordre ces responsables. Je m'étonne d'ailleurs que cela n'ait pas été fait.

L'approche par M. Stéphane Martin avait pour but de poser une question pédagogique. Jérôme Clément y a répondu par une illustration tout à fait éloquente. Je vais maintenant donner la parole à M. Xavier Michel qui a représenté l'OIF auprès de l'Union européenne. Il va esquisser un bilan de la francophonie et avancer quelques propositions.

La Francophonie multilatérale : voies et impasses d'une alliance

Monsieur le Ministre,
Chers Amis de la Fondation Res Publica,

À mon tour de vous remercier de m'avoir convié à parler de l'avenir de la Francophonie en si éminente compagnie. Le moment est bien choisi. Il y a deux semaines se tenait ici même le premier acte de la pré-campagne présidentielle ; au même moment, le XVI^{ème} Sommet de la Francophonie se réunissait à 12 000 km de Paris. Mais ce soir, la Maison de la Chimie est à vrai dire plutôt celle de l'alchimie. Il faut avouer que la Francophonie est toujours à la recherche de la pierre philosophale. Ce ne sont, en tout cas, ni le Sommet d'Antananarivo ni les programmes de nos candidats à la présidentielle qui nous éclairent sur son avenir.

Je voudrais faire quelques observations sur les raisons et les moyens d'éclaircir cet avenir. En m'invitant, votre Fondation m'avait demandé si j'étais optimiste. Je le suis assurément puisqu'après plus de trente-cinq ans d'activités, du côté français puis international, au service de la Francophonie institutionnelle, j'y crois toujours. J'évoquerai donc, pour ma part, la Francophonie intergouvernementale, celle qui s'écrit généralement avec un grand F.

I- Un projet politique

Première observation : la Francophonie est un projet politique. Elle désigne à la fois un fait et une volonté, un constat et un projet. C'est ce qui fait son originalité mais aussi sa difficulté. C'est ce qui la distingue fondamentalement du Commonwealth. « La Francophonie existe, il faut l'organiser », nous disait Léopold Sédar Senghor. Oui, mais pourquoi et comment ?

Indéniablement, le fait francophone demeure vivace. Je vous renvoie au rapport très stimulant que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) publie tous les quatre ans sur la langue française dans le monde. Nous verrons, avec les exemples de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et de l'Alliance française, combien la demande de français est toujours forte. Il est

remarquable que le français reste, avec l'anglais, la seule langue à être enseignée et parlée sur les cinq continents, et à être utilisée dans la plupart des Institutions internationales. C'est encore non seulement la deuxième langue des Organisations internationales mais la troisième langue des affaires et la quatrième sur internet.

Mais qu'en est-il au plan intergouvernemental ? Là encore, il n'y a pas d'aire linguistique plus large et plus diverse, en dehors de l'anglophonie qui, d'ailleurs, n'est pas organisée en tant qu'espace géopolitique. Il faut toutefois avoir une exacte mesure des forces en présence. L'OIF se réclame de 84 États et gouvernements, avec quatre nouvelles adhésions à Antananarivo. Mais ce que l'Organisation ne précise généralement pas, c'est que ce nombre impressionnant inclut 26 États observateurs et 5 entités territoriales ou fédérées. Ce qu'il faut surtout noter, c'est que 29 États ont le français comme langue officielle, unique ou pas, et que près d'une dizaine de plus lui réservent un statut privilégié dans l'enseignement ou dans la vie publique. C'est beaucoup mais c'est à peine la moitié des pays membres ou observateurs de l'OIF. Il y a en réalité deux espaces distincts : un espace de solidarité interne et un espace d'influence externe.

C'est dire que la Francophonie est attractive. Elle l'est cependant davantage en termes d'adhésions que de contributions et d'engagements. Aujourd'hui, l'OIF, c'est un budget annuel de l'ordre de 75 millions d'euros, en décroissance continue depuis des années. À peine une vingtaine de chefs d'États et de gouvernements se sont rendus au XVI^{ème} Sommet de la Francophonie, soit moins que lors des quinze Sommets précédents alors même que le nombre de membres et observateurs a doublé dans l'intervalle.

La problématique de l'élargissement et de l'approfondissement n'est pas propre à la Francophonie mais elle invite à clarifier un projet en constante évolution. À la lumière de ces évolutions, trois questions me paraissent déterminantes pour l'avenir du projet francophone : celles de la promotion de la langue, de l'approfondissement du lien et de l'affirmation du combat.

II- Une langue internationale

Première question : celle du français comme langue internationale, d'ouverture et de partage, j'allais dire de métissage. Tout peuple a vocation à défendre sa ou

ses langues. Mais ce qui fait la Francophonie, c'est précisément que le français est bien plus qu'une langue nationale, de par son histoire et sa diffusion.

J'ai longtemps pensé moi-même qu'il convenait d'avoir une conception large de la Francophonie. Je suis de plus en plus convaincu qu'il est temps de se recentrer sur la géopolitique du français qui en constitue à la fois le ciment et le ferment. Il est frappant de constater combien les enjeux du français international ont été peu traités au Sommet d'Antananarivo : une petite partie du discours du Président de la République française et quelques envolées lyriques des autres intervenants à la séance d'ouverture, un paragraphe sur 64 dans la Déclaration finale et une résolution sur 13.

Remettre le français au centre, ce n'est pas l'enfermer dans des approches passéistes, mais c'est donner sa pleine portée à l'expression d'une conscience francophone. Chacun sait que la tentation de la langue unique est forte et ancienne mais le français conserve de nombreux atouts sur la scène internationale. Pour avoir été en poste à Genève et à Bruxelles, j'ai pu constater que la majorité des fonctionnaires internationaux comprennent et parlent volontiers le français, mais en privé ou dans les couloirs. De moins en moins l'utilisent en réalité comme langue de travail, alors même qu'ils en ont le droit et que beaucoup d'Organisations internationales sont implantées dans des villes francophones.

Il est incontestable que l'usage du français tend à décliner dans la communication internationale, non seulement dans les enceintes internationales mais, plus généralement, dans les échanges économiques, scientifiques et techniques, y compris sur le territoire français. Nous avons vu la réponse de la Loi Toubon ; nous verrons celles des universités francophones et des Alliances françaises. Pour ce qui est de l'usage du français dans les Organisations internationales, la Francophonie s'est dotée, il y a dix ans, d'un Vadémécum qui a fait l'objet d'un suivi et d'un engagement renouvelé à Antananarivo. En France, tout récemment (1er octobre 2016), une circulaire conjointe de la Ministre de la Fonction publique et de son collègue et successeur chargé de la Francophonie a rappelé les dispositions relatives à l'emploi du français en contexte international.

Il reste que les Représentants de la France peuvent apparaître bien seuls à ne pas faire d'infidélités au français dans les instances européennes. Même pour la

Belgique, la question du français dans les institutions bruxelloises est de plus en plus occultée par le débat linguistique interne dans un pays qui a de moins en moins les traits d'un État-Nation. Aux Nations Unies, c'est avant tout sur l'Afrique et ses représentants qu'il faut compter.

C'est que l'enjeu du français international est d'abord une question politique. Il est clair que le monolinguisme génère de graves déséquilibres en fournissant à un État, ou à quelques-uns, le pouvoir exorbitant de n'utiliser que leur langue pour définir l'ensemble des relations, des normes, des innovations, des règles du jeu internationales.

D'où l'importance d'une option déterminée en faveur du plurilinguisme (pluri : plusieurs langues) qui se démarque des impasses du bilinguisme, enfermé dans un face à face inégal et stérile avec l'anglais, mais aussi des illusions d'un multilinguisme intégral (multi : beaucoup de langues), qui finirait, s'il était poussé à l'extrême, par reléguer le français au rang d'une simple langue de traduction ou de communication régionale.

Cela appelle des stratégies d'alliance. À Bruxelles, nous étions quelques-uns au sein du Groupe des Ambassadeurs francophones, à plaider en faveur d'une stratégie d'appui concerté et mutuel aux nombreuses nominations aux postes de responsabilité à pourvoir, à l'occasion du renouvellement des principales Institutions européennes en 2014. Je n'ai pas le sentiment que nous ayons eu beaucoup d'échos. D'où l'importance d'approfondir le lien francophone.

III- Un lien multilatéral

Le langage de la solidarité francophone, c'est celui du multilatéral. La Francophonie s'incarne en effet dans une forme d'alliance qui apparaît plus tangible que l'universel onusien, plus équilibrée que le bilatéral, notamment franco-africain, et plus ouverte que les Unions régionales, qu'elles soient européenne ou africaine.

On a pu miser sur l'élection à la tête de la Francophonie d'une personnalité canadienne, qui plus est d'origine haïtienne, pour donner du souffle au multilatéral francophone. Il est cependant bien difficile de trouver un agenda francophone à travers les textes très généraux du XVI^{ème} Sommet qui mêlent

confusément des agendas nationaux à ceux des Nations Unies ou de l'Union africaine. Trois voies me paraissent aujourd'hui fécondes pour affirmer le multilatéral francophone.

1) *Mutualiser les énergies et les moyens.* La France a naturellement un rôle primordial à jouer. C'est elle qui dispose des principaux instruments de diffusion et de coopération linguistiques, éducatives et culturelles, qui restent importants même s'ils ont sensiblement diminué. Est-elle prête à en partager la responsabilité et la conception, au-delà de quelques initiatives ponctuelles ?

2) *Deuxième axe : développer des réseaux.* L'OIF n'est pas un bailleur de fonds. Il suffit, pour s'en convaincre de regarder la taille de ses programmes (26 programmes pour une trentaine de millions d'euros de crédits annuels). La Francophonie se définit davantage en termes d'alliance que d'assistance. L'objectif est de valoriser ce que chacun, à son niveau et dans son contexte, peut apporter à la Francophonie, au-delà de ce qu'il peut légitimement en attendre. Dans cette perspective, il importe en premier lieu que les pays africains et, plus généralement, ceux du Sud, participent activement aux espaces d'échanges et de concertation, qui se sont multipliés sous l'égide de l'OIF : conférences ministérielles, groupes d'Ambassadeurs francophones, réseaux institutionnels, professionnels, d'expertise, avec toutes les conséquences que ce maillage comporte en termes de mobilité et de circulation des personnes.

3) *Troisième axe : décentraliser.* Du fait de son extension et de son hétérogénéité, la Francophonie requiert une approche à la fois différenciée et concentrique, autrement dit une alliance à géométrie variable. On peut là encore s'étonner que le Sommet d'Antananarivo n'ait pas davantage valorisé le potentiel des Iles du Sud-ouest de l'Océan indien comme laboratoire de la Francophonie. S'il faut se réjouir de l'adhésion de la Nouvelle Calédonie à titre de membre associé, on peut en revanche regretter que l'île de la Réunion n'ait pas été étroitement impliquée dans le processus d'organisation du Sommet.

En dernière analyse, la Francophonie c'est la faculté de parler le langage de l'autre en français. C'est dans ce sens que l'OIF aime à citer la belle initiative « Libres ensemble », qu'elle a lancée en mars dernier sur internet. Il y a chez la Secrétaire générale de la Francophonie un goût et un talent certains pour la communication mais encore faut-il s'assurer que celle-ci bénéficie aux activités

diplomatiques et opérationnelles. Car la Francophonie est bien plus qu'un enjeu de communication. C'est un combat, un combat pour l'avenir.

IV- Un combat pour l'avenir

Ce combat a été porté depuis plus d'un demi-siècle par des personnalités politiques et des militants de tous les continents. On doit néanmoins s'interroger aujourd'hui sur sa force et sa cohérence, tant au plan national qu'international.

C'est vrai en France. Je n'ai pas senti une grande mobilisation chez les six derniers ministres ou secrétaires d'État chargés de la Francophonie, sans parler du jeu de chaises musicales de la semaine dernière. La Francophonie appelle des objectifs et des positionnements clairs si elle ne veut pas être récupérée. Il est symptomatique que la Présidente du Front national soit la seule à ce jour à avoir inscrit la Francophonie dans son programme de campagne. Il est temps que les autres candidats se saisissent de la question, au-delà de déclarations de circonstance.

Comme l'Europe, la Francophonie suscite les engagements les plus divers et les plus contradictoires. Et ce ne sont malheureusement pas les résultats du XVI^{ème} Sommet qui vont nous éclairer, du moins pour ce que l'on en sait.

Le rythme cardiaque de la Francophonie, si je puis dire, tend à s'accélérer en ce qu'elle serait, selon ses responsables, « au cœur de toutes les menaces, de tous les défis, de toutes les urgences » qui pèsent sur le monde actuel. Il n'y a guère de points de l'agenda international qui ne figurent dans la Déclaration et les Résolutions d'Antananarivo. Mais rien de précis sur les capacités et spécificités de la Francophonie dans les multiples domaines très sensibles qu'elle prétend embrasser. Je pense à la lutte contre le terrorisme et la radicalisation, contre la pauvreté, contre le changement climatique ou à la lutte pour la croissance et l'emploi. Je pense aussi à la gestion des conflits, des migrations, des processus électoraux, de l'énergie, et je suis loin d'être exhaustif.

C'est ainsi que le Chef de la délégation belge, le ministre des Affaires étrangères, plaidait sur TV5 pour des interventions multiformes de la Francophonie, sans préciser bien sûr que le gouvernement fédéral est le seul à disposer d'un siège à l'OIF sans verser de contribution, au motif que la

Francophonie relève de la compétence communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À force de vouloir dépasser les enjeux du français international et du multilatéral francophone, on peut craindre que la Francophonie finisse elle-même par être dépassée. C'est ainsi que l'économie, qui est aujourd'hui la grande priorité affichée par l'OIF, mobilise en réalité l'attention de la Francophonie depuis au moins trente ans mais n'a malheureusement toujours pas trouvé sa voie.

On a l'impression d'une forme de déni de mémoire et d'engagement. Le résultat est que la voix de la Francophonie est difficilement audible. Le seul à avoir fait sensation dans la presse et les réseaux sociaux est le Premier ministre canadien, non pas pour sa vision de la Francophonie, mais pour ses propos militants en faveur des droits des femmes et des minorités sexuelles.

La Francophonie épouse volontiers les grandes causes mais elle a bien du mal à identifier ses propres options. Le principal écueil, c'est celui d'une vision instrumentale. Boutros Boutros Ghali aimait à dire que la Francophonie se devait d'être subversive. Sa voix gagnerait à être plus originale, plus spécifique. Elle est née précisément du refus des dérives de la mondialisation et de la société internationale. Il faut garder à l'esprit que la Francophonie s'est d'abord voulue une réponse au double défi de l'uniformisation et du « choc des civilisations ». C'est une cause qui prend aujourd'hui une forte signification sous l'effet conjugué et contradictoire de la révolution numérique, de l'exacerbation des tensions identitaires et de l'explosion des industries de la culture et de la communication.

Il est vrai que la Francophonie se fonde, selon sa Charte, sur des valeurs partagées. C'est essentiel et stimulant mais, là encore, ce n'est pas sans ambiguïtés. La France a naturellement vocation à partager ses valeurs à travers la Francophonie mais, à l'évidence, elle partage plus spontanément ses engagements démocratiques avec certains pays anglophones ou européens tandis que son attachement à la République n'a guère de résonances en Belgique, au Canada, au Maroc ou au Cambodge. À l'inverse, les différentes formes de fédéralisme belge, suisse ou canadienne sont bien loin des traditions françaises. Quant à la question de l'État-Nation ou celle de l'intégration des immigrés, sans parler de la laïcité, elles se posent dans des termes très différents aux quatre coins de l'espace francophone. Il n'y a pas de modèle en Francophonie. Il y a un potentiel

considérable de dialogue et d'échanges, à condition de hiérarchiser les priorités et d'avoir une exacte mesure des ambitions, des moyens et des intérêts francophones.

C'est pourquoi il importe de refonder le projet francophone, c'est à dire de remettre de l'ordre dans les déterminants de la Francophonie : le culturel au début et à la fin du politique et de l'économique, le politique et l'économique au service de la Francophonie plutôt que l'inverse. C'est dans ce sens que la Francophonie pourra restituer à la langue, à la culture, à l'éducation et au droit – sous toutes ses formes – la part essentielle qui leur revient dans la marche et dans la compréhension du monde actuel.

Voilà les quelques idées dont je voulais vous faire part. J'espère qu'elles pourront modestement contribuer à vos débats et combats pour l'avenir de la Francophonie.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Merci, Monsieur l'ambassadeur, vous avez un langage clair. Il faut se recentrer sur le français et faire en sorte que la francophonie évite de tenir le langage de la communication qui éloigne du sujet.

J'ai connu Mme Gendreau-Massaloux à l'époque où elle était conseillère sur les questions d'éducation auprès du Président de la République, François Mitterrand. Il se trouvait que j'étais ministre de l'Éducation nationale et j'ai gardé un merveilleux souvenir de ma collaboration avec Michèle Gendreau-Massaloux. Nous nous sommes très bien entendus pour aller dans un sens qui n'était pas le *mainstream*, pour remonter la pente. Mais cela n'a eu qu'un temps.

Mme Gendreau-Massaloux fut aussi Recteur de Paris, un poste éminent dans l'Éducation nationale, et Recteur de l'Agence interuniversitaire de la francophonie.

Sans doute va-t-elle centrer son exposé sur quelques aspects un peu plus roboratifs car nous avons besoin maintenant d'un peu de vitamines.

*La Francophonie, comment et pourquoi ?
Trois moments, quelques réflexions et autant de propositions.*

Merci, Monsieur le ministre, de votre invitation. L'action que vous avez conduite et que vous conduisez n'a jamais cessé d'être pour moi un exemple.

Hommage à *Res publica* : au début, pour moi, était un goût du latin, et avec lui de toutes les langues dites néo-latines qu'on ne peut, je crois, distinguer de leur mémoire philologique, qui les éclaire. Le français avec l'espagnol, l'italien avec le portugais, chacune avec le latin. Connaître l'histoire de ces langues, c'est se donner les moyens de les aimer mieux, et, concernant le français, de pouvoir appréhender ce que Michel Foucault appelait dans son beau commentaire de l'*Énéide* traduite par Klossowski, « le long destin de la langue française ». J'ai partagé le mot d'ordre de Francis Ponge qui recommandait d'être « à la fois d'avant-garde et amoureux des Anciens », fondement, selon lui, d'un « patriotisme farouche dans la défense de la langue maternelle ». Mais j'ai aussi compris, dès lors, que ce patriotisme farouche – et légitime – concernait tous les peuples et toutes leurs langues.

Puis, élue à la tête de l'Agence Universitaire de la Francophonie, j'ai parcouru les universités et les grandes écoles – aujourd'hui plus de 800 – réparties dans le monde entier, où le français s'enseignait, avec des moyens parfois limités et des objectifs très divers. J'ai alors interrogé professeurs et étudiants sur leurs motivations et leurs ambitions, et j'ai tenté de tracer, pour une plus forte présence de notre langue dans les enseignements, les institutions, la politique linguistique des pays, des voies d'avenir. Au Vietnam, à Hué, un ancien du Vietminh, qui avait combattu l'occupant français, m'a montré l'exemplaire défraîchi des *Misérables* de Victor Hugo qu'il lisait dans les souterrains, tandis qu'un jeune étudiant m'expliquait qu'il apprenait le français pour devenir chef d'entreprise en Afrique de l'Ouest...

Pour travailler avec tous, je me suis appuyée sur le double statut, de chausseur en quelque sorte, de l'AUF : c'est d'abord une agence gouvernementale, que soutiennent les gouvernements des pays adhérents à l'Organisation

internationale de la Francophonie. À ce titre, elle participe aux missions communes aux cinq opérateurs de la Francophonie politique – en gros, langue française et diversité des langues mondiales, paix et démocratie, éducation et formation, coopération au service du développement durable, égalité hommes/femmes. Ces opérateurs, de statuts très différents les uns des autres, sont l'OIF, l'AUF, l'APF, TV5 Monde et l'Université Senghor d'Alexandrie. Mais j'ai tenu à ce que l'AUF, chauve-souris institutionnelle, garde contre vents et marées – et les vents comme les marées portaient des noms de ministres – sa vocation première d'être aussi une association volontaire d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche qui adhèrent sur la base du volontariat, au terme d'une procédure assez exigeante, et paient une cotisation, dont le montant diffère selon qu'on se trouve dans un pays développé ou pauvre. La conséquence de cette priorité universitaire, qui se marque dans la composition du conseil d'administration, où les représentants des États bailleurs de fonds sont minoritaires, est que la politique de l'AUF répond d'abord aux demandes des membres, à leurs besoins exprimés.

Mais, en tant que pilote d'un opérateur de la Francophonie, j'ai participé aux réunions de ses instances dirigeantes, dont on vous a parlé, et je l'ai aussi vue, la Francophonie, dans tous ses états, qui correspondent aux différents statuts de la langue : celui de langue première des pays où le français est à la fois langue officielle et langue de la maison : France, Québec, Fédération Wallonie-Bruxelles, Suisse romande, Monaco, mais aussi Liban, Luxembourg, Ontario, Nouveau-Brunswick, et dans de nombreux pays d'Afrique (Gabon, Congo-Brazza), où elle apparaît comme langue de communication interafricaine, en particulier pour l'économie, le commerce, la finance, l'entreprise. Dans d'autres pays, elle est langue seconde, parfois seule langue officielle alors qu'elle n'est pas la langue de la maison (Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Niger, RDC, Sénégal, Togo...) ; ailleurs, elle peut partager le statut de langue officielle, mais rester langue majoritaire pour l'enseignement (Cameroun, Maurice, par exemple).

À peu près partout, elle est mobilisée ponctuellement pour des besoins de communication et des pratiques culturelles ou professionnelles. Elle est pratiquée par des professeurs de français et par des écrivains qui l'enrichissent. Je reste en contact avec nombre d'universitaires, de responsables d'institutions, mais aussi de professeurs du secondaire ou d'instituteurs qui enseignent en français. Et de là

vient ma première remarque, liée à ma pratique du rassemblement, qui a lieu tous les quatre ans, des associations nationales de professeurs de français, sous l'égide de la Fédération internationale des professeurs de français (3000 participants cette année, à Liège).

Quand j'ai découvert cette manifestation il y a seize ans, à Paris, j'ai trouvé une assemblée de professeurs aguerris dont l'enseignement, considéré comme un indicateur de qualité pour l'établissement où ils travaillaient, reposait sur le prestige de la langue française. On peut même parler, les concernant, de français signe de distinction, au sens que P. Bourdieu assignait à ce mot. Mais aujourd'hui, les représentants des Associations nationales que j'ai vus à Liège sont plus jeunes, leurs méthodes pédagogiques plus élaborées, fondées sur une meilleure connaissance de la didactique des langues, et leurs motivations, dans les discours que j'ai entendus et les propos privés que j'ai recueillis, reflètent d'abord une envie de France qui a quelque chose à voir avec la liberté d'expression, la force de la pensée critique et l'état des mœurs dans notre pays.

Troisième étape de ma perception de la Francophonie : celle qui aujourd'hui me permet de constater que l'Académie des Sciences de l'Institut de France, alors qu'il est bien connu que les publications scientifiques sont essentiellement de langue anglaise, affirme et montre, sous l'impulsion volontariste de Catherine Bréchnac, qui en est le Secrétaire perpétuel, que la recherche s'exprime de façon plus fine et plus juste quand elle se parle et s'écrit dans la langue maternelle du chercheur.

Et voici ma deuxième remarque : dans le domaine des sciences humaines et sociales en particulier, il existe une République mondiale de la pensée qui s'exprime en français, comme en Europe au XVII^{ème} siècle il existait une République des Lettres que Marc Fumaroli a admirablement décrite. C'est à tort qu'on déplore, en France, l'absence apparente des grandes figures qui ont suscité de véritables écoles de pensée en histoire, en sociologie, en philosophie, en anthropologie, dans le domaine de la sémiologie, de l'appréhension des formes artistiques. Des Français et des francophones ignorés sur l'hexagone sont invités partout dans le monde, lus et étudiés, et cela, alors même qu'ils ne sont parfois ni professeurs au Collège de France, ni Académiciens, ni décorés. Ils s'expriment en français, et nombre d'étudiants se mettent à étudier notre langue pour les lire, les

entendre ou converser avec eux. Cette République mondiale de la pensée est selon moi un... impensé français.

C'est que, et ce sera ma troisième remarque, le français lui-même est perçu de façon bien différente selon que l'on se trouve en France ou ailleurs. Ici me semble perdurer, souterrainement, la nostalgie du français langue hégémonique, comme c'était le cas lorsqu'au XVII^{ème} et au XVIII^{ème} siècle il était la langue de la diplomatie et des échanges, littéraires et scientifiques. Peut-être ce regret inavoué est-il pour quelque chose dans la place grandissante d'un anglais américanisé dans la publicité et les médias, comme si cette ouverture au « globish » allait remettre notre langue au premier rang. Je crois qu'il faudrait balayer ces attitudes passéistes et faire preuve d'une ferme volonté, tant au niveau des entreprises que des pouvoirs publics, de parler et d'écrire en français.

Comprenons que le statut de langue non plus solaire mais planétaire, pour reprendre la métaphore astronomique proposée par un grand linguiste, Abram de Swaan, a plus d'avantages philosophiques et politiques que la position hégémonique : elle donne au français la vertu, inestimable, de pouvoir incarner le droit des nations à disposer de leur langue. En l'occurrence, qui perd gagne : le français, qui n'est plus que la cinquième langue mondiale, derrière le mandarin, l'anglais, l'espagnol et l'arabe ou l'hindi selon les estimations, a gagné car il se trouve régulièrement associé au combat pour le progrès dans la connaissance des langues nationales encore peu ou mal enseignées.

Parmi toutes les disciplines qui s'enseignent excellemment en français, il y a, il faut le rappeler, la didactique des langues et la linguistique. En Afrique, elles font depuis peu la preuve de leur efficacité à former, dans certains pays, des enseignants performants. C'est le programme ELAN pour les classes bilingues, et, pour former les maîtres, le projet de formation partiellement à distance IFADEM, aujourd'hui implanté dans 14 pays après une phase d'expérimentation : c'est par de telles initiatives que le français pourra se maintenir ou progresser. Puisque nous sommes invités à formuler des propositions, voici la première : que ces programmes, connus dans les seuls milieux de l'éducation et financés à des hauteurs modestes, fassent l'objet d'une véritable priorité dans les annonces et les budgets que promettent les Chefs d'État lorsqu'ils parlent Francophonie. On me dit que le Président de notre pays va se rendre au Mali, pays très engagé dans

IFADEM, en janvier, et qu'un thème de son voyage sera la solidarité Afrique/Méditerranée/Europe, « AME ». Belle occasion...

D'autre part, les méthodes d'apprentissage, élaborées en français par certains des meilleurs linguistes du monde, sont utiles pour apprendre toute autre langue. Ce sont des francophones qui ont fixé, en Centrafrique, l'orthographe de nombreux mots et la grammaire du sango, comme le rappelle un de ces écrivains francophones qui ont choisi notre langue plutôt que leur langue maternelle, le Grec Vassilis Alexakis. Nombre de pays arabes ont pâti, lorsqu'ils ont décidé de redonner un statut de première langue de l'administration et de l'enseignement à l'arabe, de l'insuffisante formation théorique des maîtres. Il est de l'intérêt de la Francophonie, qui milite pour toutes les langues nationales, de contribuer à l'amélioration de la qualité des professeurs d'arabe, tant dans les pays du Sud qu'en France, où le ministre de l'Éducation et son ministère devraient soutenir un apprentissage laïc de l'arabe, en particulier pour les élèves qui pratiquent cette langue à la maison. En effet, de l'insécurité linguistique, du manque de mots, de l'impossibilité à formuler la pensée complexe naissent la schématisation des idées et des sentiments, le recours à des stéréotypes, voire la violence. Là où il n'y a pas assez de mots, les gestes deviennent les moyens de dire. Les acrobates de la parole – on pourrait par exemple évoquer les slameurs – ne se tiennent-ils pas, le plus souvent, à l'écart de la grande violence ?

Et la pratique du français parmi les autres langues donne accès à cet outil dont je dirais volontiers qu'il n'est pas que pédagogique mais aussi politique, je veux parler de la traduction, ce savoir-faire avec les différences, un véritable modèle pour la citoyenneté aujourd'hui, comme va le montrer l'exposition de Barbara Cassin, qui en a fait un thème philosophique majeur, au Mucem, à partir du 13 décembre : *Après Babel, traduire*⁴. Une étude conduite par l'Association

⁴ La présentation de l'exposition éclaire le sujet : La traduction « est l'un des grands enjeux culturels et sociétaux d'un monde globalisé. Traduire, c'est préférer à une communication rapide et basique dans une langue dominante plus ou moins artificielle (aujourd'hui le « global English » ou globish) un travail coûteux et parfois déconcertant sur la différence des langues, des cultures, des visions du monde, pour les comparer et les mettre en harmonie.

La traduction est d'abord un fait d'histoire : les routes de la traduction, via le grec, le latin, l'arabe, sont celles de la transmission du savoir et du pouvoir. « La langue de l'Europe, c'est la traduction », a dit Umberto Eco. Les civilisations d'Europe et de

Transeuropéenne, en partenariat avec la Fondation Anna Lindh, *L'État des lieux de la traduction en Méditerranée*, montre à propos des écrits, des productions audiovisuelles, du cinéma, du spectacle vivant, que le manque de traduction, de l'arabe vers les langues occidentales et des langues occidentales vers l'arabe en particulier, reflète l'absence de perception d'importants courants de pensée qui traversent le monde musulman.

Un des objectifs qui résultent de l'étude ainsi conduite est un programme de traduction englobant le chantier du livre et de la lecture, mais aussi les enjeux plus vastes de la coopération, aujourd'hui entre les pays de l'Union pour la Méditerranée, mais demain, plus largement. Ce programme devrait prochainement, pour les pays européens et méditerranéens, faire l'objet de travaux – et ma proposition sur ce point serait qu'ils soient financés et soutenus plus activement : la Fondation Anna Lindh le fait, mais elle est bien seule. Les thématiques à retenir sont nombreuses : la circulation des textes et des savoirs ; le rôle du cinéma et de l'audiovisuel ; la mobilité des artistes et la diffusion du spectacle vivant ; les besoins de traduction dans la vie économique et sociale ; la valorisation des métiers des traducteurs et interprètes ; les outils terminologiques ; le numérique et le développement des technologies de la langue ; la traduction et l'accès aux droits.

Ces chantiers sont immenses. Ils sont liés aux hommes et aux femmes qui savent que le français, comme toute langue, est lié à une manière unique de voir le monde et de se construire soi-même. En parlant notre langue, on se donne aussi le moyen d'accéder à des pensées dans la langue qui leur a donné leur consistance. La Francophonie mondiale acquiert par là même une raison de plus d'apparaître dans sa réalité humaine, non comme la préservation nostalgique d'un espace protégé, mais comme une force pour notre avenir.

Méditerranée se sont construites sur cette pratique paradoxale : dire « presque » la même chose, et inventer en passant, à la confluence des savoirs et des langues.

C'est aussi un enjeu contemporain. La diversité des langues apparaît souvent comme un obstacle à l'émergence d'une société unie et d'un espace politique commun, mais l'exposition *Après Babel, traduire* inverse cette proposition et montre comment la traduction, savoir-faire avec les différences, est un excellent modèle pour la citoyenneté d'aujourd'hui »

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Merci, Madame, pour ce très bel exposé.

Parmi vos suggestions je reprendrai, outre les moyens financiers indispensables, la nécessité de former des formateurs. C'est un élément essentiel. Vous constatez que la plupart des prévisions euphorisantes sur l'avenir de la francophonie reposent sur des considérations démographiques. Comment ne pas voir que l'écart se creuse entre le nombre d'élèves prévus ou à prévoir et le nombre d'enseignants ? La plupart de ces pays ont des taux d'alphabétisation très insuffisants. Celui qui fait le plus gros effort est sans doute la République démocratique du Congo dont la moitié de la population est alphabétisée. Tous les pays d'Afrique noire ne sont pas au même niveau. La République démocratique du Congo est un enjeu majeur mais on ne va pas remplacer les enseignants par un enseignement à distance par satellite ou peut-être par smartphone. L'effet-maître, le rôle du maître qui guide l'élève et lui donne envie de progresser, est fondamental.

Si la francophonie n'est pas le moyen de penser par avance ces problèmes, nous serons très loin des 700 millions de francophones prévus ; nous serons peut-être en dessous des 200 millions actuels. C'est un point vraiment essentiel.

Je me tourne maintenant vers Jérôme Clément qui préside aujourd'hui le magnifique réseau des Alliances françaises. Il va nous livrer sa manière de voir sur le sujet de la francophonie.

JEROME CLEMENT

La Francophonie, un enjeu majeur pour la France du XXI^{ème} siècle

Merci, Monsieur le ministre, cher Jean-Pierre, de me permettre de prendre part à ce débat. La défense de la langue et de la culture françaises est une belle cause qui me tient à cœur et que j'exerce avec beaucoup de passion dans le cadre des responsabilités que j'exerce actuellement.

Quel est aujourd'hui l'enjeu de ce débat ?

Il ne s'agit plus aujourd'hui de savoir si la langue française redeviendra la langue de communication internationale, rivalisant avec l'anglais. Ce combat est perdu. Depuis 1918 les traités ne sont plus écrits uniquement en français. Nous avons perdu beaucoup de terrain, en partie par notre faute, à Bruxelles et dans d'autres instances. L'anglais est désormais langue de communication internationale. Il ne sert donc à rien de se lamenter sur le fait que nous avons perdu la place que nous occupions autrefois.

En revanche, l'enjeu fondamental aujourd'hui est de savoir si le français sera au XXI^{ème} siècle un des grands espaces linguistiques et culturels du monde. Parmi eux l'espace anglo-saxon, l'espace espagnol, il peut y avoir l'espace lusophone... Le mandarin a ceci de particulier qu'il est limité à un seul pays qui, par sa masse démographique, a une influence considérable. Mais le français, comme l'a dit M. Michel, reste la seule langue parlée dans cinq continents par un nombre très important de locuteurs et la langue de référence dans beaucoup de pays. Cet enjeu considérable, politique, économique et évidemment culturel, n'est pas suffisamment perçu par nos concitoyens et par nos différents responsables.

À l'occasion de mes nombreux voyages dans le cadre des Alliances françaises je constate que le français conserve une attractivité très forte. Ce serait une erreur de penser que, parce qu'il n'est plus la langue de communication internationale, le français est partout en perte de vitesse. 820 Alliances françaises dans 135 pays témoignent de la présence et de l'influence du français, non seulement comme langue de communication mais parce qu'à cette langue sont attachées un certain nombre de valeurs historiques fondamentales : Liberté, Égalité, Fraternité, Révolution française, siècle des Lumières... Notre implantation en Amérique latine, par exemple, est liée aux mouvements d'émancipation du XIX^{ème} siècle et au fait que le français est la langue de référence, la langue du droit, la langue de la création de libertés, des constitutions. Tout cela reste profondément ancré : 53 Alliances françaises en Argentine, une dizaine en Colombie, contribuent au statut de la langue de la France, à son rôle d'opérateur culturel dans un certain nombre de grandes villes. Les Alliances françaises sont par exemple les opérateurs culturels des municipalités colombiennes. On pourrait dire la même chose du Pérou, de l'Équateur, du Brésil, pays dans lesquels nous restons extraordinairement bien implantés. Même si le français n'est plus une langue obligatoire dans un certain nombre de pays d'Amérique latine il garde une

position incroyablement forte. Peu importent les vicissitudes de la politique française, l'image de la France et du français reste extrêmement attractive.

La place du français est due aussi à des raisons économiques. En Chine, par exemple, où nous créons deux Alliances française par an, la motivation principale pour apprendre le français est la volonté de commercer avec l'Afrique francophone. En dépit de difficultés dans un certain nombre de pays francophones du fait de l'effondrement des systèmes scolaires, éducatifs – je pense au Sénégal en particulier, où les langues régionales reprennent beaucoup de vitalité – malgré tout il est nécessaire de parler français pour pouvoir commercer avec les pays de la zone. Le Bénin, par exemple, et la Côte d'Ivoire, qui reprend du poil de la bête, sont des pays avec lesquels, si on veut commercer, il faut parler français. Cette motivation économique n'est pas du tout négligeable. Et, à Johannesburg où j'avais réuni l'année dernière les états généraux d'Afrique avec les Alliances françaises d'Afrique, j'ai pu constater que nous ne sommes pas du tout inexistantes en Afrique anglophone (Afrique du sud, Kenya, Tanzanie...). Dans tous ces pays la présence du français n'est ni marginale ni déclinante. Il est important de le savoir.

En Inde et en Chine (les deux pays les plus importants démographiquement), une classe moyenne se développe qui apprend aussi le français pour voyager en France ou en Europe, même si la question des attentats jette une ombre en ce moment sur ces sujets. Ces catégories qui ont besoin d'apprendre d'autres langues que l'anglais ou la langue native constituent une clientèle non négligeable. Nous sommes aussi dans une période de création d'alliances françaises en Inde. Je suis allé récemment à Lucknow, la capitale de l'Uttar Pradesh (230 million d'habitants, l'État le plus peuplé de l'Inde) où on a créé une Alliance française dans une université fondée par le Français Claude Martin au XVIII^{ème} siècle (L'École La Martinière). L'histoire ne s'efface pas, elle reste inscrite dans les mentalités et dans les pays, il suffit de la raviver un peu pour retrouver de la vitalité et de l'attractivité.

Je pourrais continuer ce tour du monde par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, un certain nombre d'autres pays océaniques où l'attachement à la culture française est entretenu par l'histoire. Si les attentats contre Charlie Hebdo ont suscité une telle émotion dans le monde, si cinquante chefs d'États se sont déplacés, ce n'est pas seulement parce qu'il y avait des morts à Paris, comme partout ailleurs lorsqu'il y a des attentats, c'est aussi parce que, symboliquement,

cette attaque représentait une atteinte à l'esprit, à la culture, à la liberté de création. Cette image est assise sur un réseau très puissant et très vaste : 820 Alliances françaises, 400 lycées français, 816 universités francophones, plus d'une centaine de centres culturels dépendant de l'État... C'est le réseau le plus important au monde. Même si se créent des instituts Cervantès, des instituts Goethe, des instituts Confucius etc., le réseau français reste extrêmement dense, extrêmement important. Et même si de grandes difficultés budgétaires posent la question de la restructuration de ce réseau, l'implantation reste malgré tout très forte.

Cette observation n'est pas sans nuance. Je n'ai pas parlé de l'Europe où le français est en difficulté.

En Italie on parle de moins en moins français, sauf dans le nord, dans l'Aoste et la région de Turin.

A l'inverse, en Espagne, l'usage du français est en train de renaître. En effet, le français, obligatoire sous Franco, avait été jeté aux orties avec les oripeaux du franquisme au moment de la *Movida* et de l'arrivée de la démocratie en Espagne. L'anglais représentait alors la modernité et l'ouverture au monde. Or l'Andalousie et la Catalogne viennent de décider que le français serait de nouveau obligatoire. Le français se redéveloppe en Espagne parce que les Espagnols, un peu revenus de leurs amours anglo-saxonnes, réalisent que le français présente aussi des avantages, des intérêts, notamment au niveau régional. Le tableau n'est donc pas complètement sombre.

En revanche nous avons perdu beaucoup de terrain en Europe centrale. Cela m'avait beaucoup frappé quand j'étais président d'Arte : la chute du mur a entraîné une perte d'influence considérable sur le plan culturel et linguistique. Ces pays, tant qu'ils étaient dans le bloc soviétique, ne rêvaient que de liberté, de parler français, d'échanger avec des intellectuels etc. Lorsqu'ils sont entrés dans l'Union européenne, ils se sont précipités dans l'atlantisme le plus effréné et ont complètement laissé tomber la culture et la langue françaises. Pour la plupart de ces pays, l'OTAN est plus importante que l'Europe. En Pologne, en République tchèque, en Slovaquie, en Roumanie, en Bulgarie, nous avons perdu un terrain considérable parce que la liberté s'est transformée en libéralisme. Le libéralisme est anglo-saxon et la fascination du modèle américain a complètement remplacé l'intérêt qu'il y avait pour la culture et les valeurs françaises. Il y a des paradoxes de l'histoire...

Je voulais insister sur le fait que le français n'est plus l'affaire des seuls Français, c'est l'affaire des francophones. C'est une affaire qui nous dépasse, on le voit dans beaucoup de circonstances.

La nomination au poste de Secrétaire Générale de l'O.I.F. (Organisation Internationale de la Francophonie) de Michaëlle Jean, qui, passée par Haïti et par le Québec, vient du Canada anglophone, est un signe non négligeable. Ce n'est plus un Américain ni un Français qui se trouve à la tête de l'OIF mais une Haïtiano-canadienne qui représente aussi d'autres courants de pensée. L'excellent écrivain Dany Laferrière, membre de l'Académie française, a suivi le même parcours. D'autres écrivains, le Russe Andreï Makine, le Congolais Mabanckou, la Belge Amélie Nothomb, Assia Djebar, Léonora Miano, Kamel Daoud et bien d'autres ... écrivent et parlent en français et font de la défense du français leur cause, sans compter les plus anciens, Kundera, Bianciotti ...

Ce ne sont pas des cas isolés. Grâce à la culture québécoise, grâce à la culture africaine, une culture et une littérature francophones se développent, s'expriment. Et on s'aperçoit que les Français sont un peu dépassés par ce mouvement d'intérêt pour la langue française. Mabanckou l'exprimait avec beaucoup de force dans une conférence récente. Dans son dernier livre⁵, il cite un certain nombre d'auteurs de Cuba, du Congo, d'Haïti, de différentes parties du monde, sans parler de François Cheng, Grand prix de la francophonie de l'Académie française (2001), membre de l'Académie française et de Gao Xingjian, écrivain francophone chinois, prix Nobel de littérature en 2000, qui font partie d'une diaspora francophone dans laquelle ils se sentent à l'aise car la langue française représente des valeurs, une histoire, une qualité de langue, d'expression auxquelles ils sont très attachés et qu'ils veulent faire vivre.

Le point noir, d'une certaine façon, c'est la France. Je suis très frappé de voir que cet enjeu majeur de voir le français jouer un rôle important dans l'avenir économique et politique du monde semble ne pas intéresser les Français alors qu'il est défendu partout ailleurs par les francophones ! Jean-Pierre Chevènement a déploré à juste titre l'absence de volonté politique à cet égard, même chez les Présidents de la République successifs.

Évidemment il y a eu De Gaulle, pour des raisons qui tenaient à la grandeur de la France. Le 30 octobre 1943, à Alger, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de l'Alliance française, il commençait son discours par ces mots : « *Lorsqu'un jour*

⁵ *Le monde est mon langage*, Alain Mabanckou, Grasset, 2016

l'historien, loin des tumultes où nous sommes plongés, considèrera les tragiques événements qui faillirent faire rouler le France dans l'abîme d'où l'on ne revient pas, il constatera que la résistance, c'est-à-dire l'espérance nationale, s'est accrochée, sur la pente, à deux môles qui ne cèdent point. L'un était un tronçon d'épée, l'autre la pensée française ». Il considérait que la pensée, les intellectuels, la culture, et l'épée étaient les deux forces majeures de la France. C'est quand même lui qui a créé le ministère des Affaires culturelles, confié à Malraux, numéro deux du Gouvernement, ministre d'État assis à sa droite pendant onze ans ! Pour ceux qui, comme moi, étaient étudiants ou lycéens dans les années gaullistes, cela représentait une forme de colonialisme qui ne leur paraissait pas de très bon aloi. Franz Fanon nous intéressait plus que Barrès et nous étions plus attachés au mouvement internationaliste qu'à la défense du français.

Pompidou a continué sur la même lancée. Cet homme de culture citait Éluard dans ses conférences de presse...

La rupture est venue avec Giscard qui, pour sa première déclaration, s'est exprimé en anglais, ce qui a surpris tout le monde ! Une nouvelle époque s'ouvrait.

François Mitterrand a créé le Haut conseil de la francophonie, il a soutenu la langue française et développé de nombreuses actions dans le domaine de la francophonie. Je me souviens avoir travaillé avec lui à des séminaires francophones au Québec. Son combat principal était l'Europe mais la francophonie l'intéressait. À cette époque furent prises un certain nombre de décisions positives : je pense à la création de TV5 en 1982, je pense à un certain nombre d'actes ou de positions sur l'exception culturelle, en 1993, à la réunion des Assises de l'audiovisuel, où il avait manifesté son attachement à la défense du français et à l'exception culturelle française parce que, justement, il fallait conserver une place prééminente à cette langue, à cette culture. Il l'a montré par sa politique culturelle.

On peut dire que Jacques Chirac a eu une action positive très importante avec la Convention de l'UNESCO en 2005⁶. Fait politique important, cette Convention sur la diversité culturelle affirmait que la pluralité des langues était une richesse et que chacun devait parler sa langue, ce qui voulait dire que le français devait

⁶ La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 est un instrument juridique international contraignant qui assure aux professionnels de la culture la possibilité de produire un large éventail de biens et services culturels.

rester une des langues parlées importantes. Il s'est aussi engagé en faveur des Arts premiers et de toutes les cultures du monde. Le concept de « diversité culturelle » a supplanté celui d'« exception culturelle » qui visait simplement à ce que la culture soit exclue des négociations commerciales qui avaient lieu sous l'égide du GATT puis de l'OMC. La « diversité culturelle » était la reconnaissance que toutes les cultures avaient droit de cité à titre égal et devaient pouvoir s'exprimer.

Depuis dix ans, tant sous le septennat de Nicolas Sarkozy que sous celui de François Hollande, on peut parler, sinon d'un abandon, au moins d'une absence de volonté de faire de la francophonie un combat majeur.

Cela se traduit sur le plan politique. En dehors des courbettes rituelles lors des discours politiques, on ne voit pas vraiment d'initiative majeure. Un simple secrétariat d'État est chargé à la fois du Développement et de la Francophonie, autant dire qu'il n'a aucun poids, aucun rôle. Les trois secrétaires d'État qui se sont succédé depuis cinq ans n'ont rien fait pour la francophonie, en dehors de quelques interventions discrètes ici ou là. C'est tout à fait désolant. Et je ne crois pas que la nomination récente du dernier secrétaire d'État change la donne en quelques mois.

Sur le plan administratif, rien n'a été fait non plus. Divisés entre le ministère de la Culture et celui des Affaires étrangères et, au sein des Affaires étrangères, entre le « bilatéral » et le « multilatéral », les services sont éparpillés dans des bureaux divers. Les administrations essaient tant bien que mal de bricoler une politique mais l'absence d'impulsion politique, la dispersion administrative et le manque de moyens financiers compromettent leur action. C'est une vraie déception.

Cette déception ne tient pas seulement à une incapacité politique, elle est le reflet d'un abandon du français au sein des entreprises. J'ai eu l'occasion de discuter à ce sujet avec Pierre Gattaz, le président du MEDEF. Cela peut se comprendre pour les très grandes entreprises internationales. « À EADS, me disait Louis Gallois, il y a cinq ou six nationalités, nous sommes donc obligés de parler anglais ». Mais quand on a vu que Carrefour avait fait de l'anglais la langue de communication de l'entreprise ! (avant de revenir au français). Michelin est la seule entreprise qui ait une politique linguistique très volontaire. Les autres entreprises se laissent aller à parler anglais sans aucune nécessité, parfois même à la SNCF ou à la RATP, des entreprises nationales sur le territoire national ! L'objectif serait d'attirer les touristes... mais je trouve l'argument faible : tandis que les touristes se donnent le mal d'apprendre le français pour venir en France, nous leur parlons anglais pour les faire venir chez nous !

Il en est de même dans beaucoup de milieux médiatiques. J'interrogeais récemment Arnaud de Puyfontaine, membre du Conseil de surveillance de Canal+, sur l'intérêt qu'il y a à transformer *i télé* (groupe Canal+) en « *C News* », par exemple.

On pourrait multiplier les anecdotes dans ce domaine, on voit bien que globalement les Français ne défendent pas vraiment leur langue alors que c'est un enjeu politique majeur.

Il y a quelques signes positifs. Le rapport de Jacques Attali sur l'enjeu économique de la francophonie⁷ a été remarqué et énonce des choses très justes. Le député Pouria Amirshahi a déposé un rapport extrêmement intéressant⁸. Le rapport d'Hubert Védrine remis à Nicolas Sarkozy était très sévère sur le bilan et sur l'analyse. On ne peut pas dire que nous manquions d'instruments d'analyse et de réflexion, mais ce n'est pas suivi. Les milieux politique, économique, médiatique français ne s'engagent pas pour la francophonie, en contraste saisissant avec ce qui se passe ailleurs dans l'espace francophone. Nous avons un vrai problème.

Le problème est d'autant plus aigu qu'aujourd'hui les difficultés que connaît l'Europe ménagent à la France un espace d'influence et de rayonnement politique extrêmement important. Si l'Europe n'est plus, comme d'aucuns l'avaient espéré, l'espace de « notre avenir », il nous reste cet espace francophone réparti dans les quatre coins du monde qui devrait être un point d'appui politique, économique, commercial...

Ce ne sera sans doute pas l'enjeu central de la campagne présidentielle qui va s'ouvrir... Comme cela a été souligné, seul le Front national s'intéresse à ce sujet, pour de mauvaises raisons, au nom de « l'identité française » et on voit bien que cela peut véhiculer comme attendus négatifs pour la plupart d'entre nous qui ne partageons pas cette façon de voir le monde. Raison de plus pour que ce

⁷ *La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable*, rapport de Jacques Attali au Président de la République, août 2014. Rapporteurs : Adrienne Brotons, inspectrice des finances et Angélique Delorme, auditrice au Conseil d'État, avec la participation de Claudia Vagea

⁸ Rapport d'information n° 1723 (22 janvier 2014) de M. Pouria Amirshahi (Député socialiste de la neuvième circonscription des Français établis hors de France), déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires étrangères, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur la francophonie.

combat-là, qui est un combat politique soit central dans le débat qui va s'engager pour les présidentielles.

Encore une fois, des signes montrent que c'est en train d'évoluer mais pas suffisamment et pas de façon suffisamment volontaire. Cela n'appartient pas seulement à la sphère politique, cela appartient à tout le monde. C'est une question de volonté, d'analyse, de lucidité, de vision. La francophonie est un enjeu majeur pour nous tous et dans lequel nous devons nous investir pour essayer de lui donner une réalité sur laquelle nous appuyer pour qu'au XXI^{ème} siècle nous soyons à même d'exercer un rôle qui corresponde à la fois à notre histoire et à notre position globale dans le monde. En effet, la France est la cinquième ou sixième puissance économique et politique mondiale !

Il faut mener cette bataille et je suis heureux d'avoir l'occasion de le dire ici.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Merci à Jérôme Clément pour cet exposé revigorant.

Je veux rappeler que Braudel disait, il y a déjà longtemps, que le français, c'est 80 % de l'identité de la France. Autant je suis persuadé que la francophonie ne peut pas, à elle seule, être une vision ou un projet, autant je pense qu'elle est un élément d'une vision plus large qui reste à définir.

Je me tourne tout de suite vers Jean-Christophe Rufin pour lui céder la parole.

JEAN-CHRISTOPHE RUFIN

La Francophonie : un espace hétérogène et une ambition mondiale

Merci, Monsieur le ministre.

Beaucoup de choses ont été dites. Après être revenu sur quelques points j'entrerai dans le débat avec quelques propositions.

Je voudrais d'abord insister sur la singularité de la question francophone.

Parce que nous sommes français il nous semble normal que des administrations, que des politiques soient dédiées à notre langue. Cela paraît très

extraordinaire au reste du monde. En effet, ceci est lié à l'histoire de notre pays. Vous avez mentionné l'ordonnance de Villers-Cotterêts, la Révolution française... vous avez oublié l'Académie française. En 1634, elle a été créée dans un projet monarchique de structuration de l'État, pour donner à notre pays une langue capable de tout exprimer dans le domaine des sciences et des Arts. La construction même de la France en tant que nation – et l'Académie en est le témoin – s'est faite autour de la langue et avec la langue. Quand notre pays, par son histoire, s'est étendu à d'autres continents nous avons aussi véhiculé notre langue dans les territoires que nous conquérions.

Partant de cette histoire nationale singulière, j'insisterai sur le fait que la francophonie en tant qu'espace est aujourd'hui très hétérogène, très différente. On peut distinguer trois ensembles.

1- Une francophonie de conquête. Elle concerne les anciennes colonies ou possessions françaises qui ont été administrées par la France de façon plus ou moins directe. C'est la francophonie à laquelle on pense spontanément, celle de beaucoup de pays africains ou nord-africains.

2- Une francophonie de valeurs. Elle englobe les pays dans lesquels la France a laissé une trace, pas nécessairement linguistique, mais liée à son influence intellectuelle, aux valeurs philosophiques, sociales ou politiques que nous avons propagées. Je pense en particulier à l'Amérique latine, au Brésil notamment, dont le drapeau arbore la devise positiviste *Ordem e Progresso* (« ordre et progrès »⁹) et où l'on rencontre dans la rue des enfants qui se prénomment « Victor Hugo » ou « Émile Zola ». Cette présence française porteuse de valeurs est très forte dans de nombreuses parties du monde, de l'Europe centrale et orientale, à l'Asie-Pacifique.

Une francophonie politico-économique. Elle est liée à l'intérêt que certains peuvent avoir d'apprendre le français (tels les Chinois qui veulent aller en Afrique) ou à des raisons politiques. On observe par exemple en ce moment une progression de l'enseignement du français chez les chiites libanais pour des

⁹ Sur le drapeau brésilien actuel, un ruban porte cette devise d'Auguste Comte qui bénéficiait d'un immense prestige au Brésil où le positivisme fut érigé au rang de « dogme ».

raisons politiques. En effet, les États-Unis ayant fait le choix des Sunnites, les Chiites, par contrecoup, reviennent vers la France dans une certaine forme d'équilibre.

Cette francophonie hétérogène et diverse réserve des surprises parce que ce ne sont pas forcément ceux qui sont les plus évidemment francophones qui sont les plus francophiles.

L'Algérie, pays que nous avons voulu marquer le plus fortement de notre empreinte coloniale, n'est pas membre de l'OIF, ce qui révèle d'une certaine façon sa réticence face à l'héritage francophone... Il y a quelques semaines j'étais au Salon du livre d'Alger, un salon extraordinairement vivant (1,5 million de visiteurs), en arabe et en français, qui attire toutes sortes de populations. Il y a toujours là-bas un attrait énorme pour la culture française et pour la langue française, mais il ne faut pas trop le montrer...

Inversement, des pays où le français est peu pratiqué revendiquent haut et fort leur volonté de rejoindre la Francophonie. Dans la liste des États qui font partie de la Francophonie, certains pays, comme le Vanuatu, figurent pour des raisons qui nous échappent un peu mais qui sont liées à l'attrait que nous pouvons exercer.

Enfin, dans le cadre de la francophonie politico-économique, nous avons des alliés qui ne sont pas forcément francophones. Comme l'a remarqué Jérôme Clément, la défense du plurilinguisme est un combat que nous menons en commun avec les Chinois, parmi lesquels le nombre de francophones progresse grâce aux Alliances françaises. Ils ont très bien compris que le chinois ne suffira pas à lui seul à contrer l'hégémonie de l'anglais et qu'il faut avoir plusieurs pôles. Ils sont nos alliés dans ce combat, ce qui, ajouté à l'attrait qu'ils ont pour la France, scelle une sorte d'alliance entre la France et la Chine. Une anecdote : Chaque année, le prix du « Meilleur roman étranger du XXI^{ème} siècle »¹⁰ est remis à sept auteurs dont un francophone, un anglophone, un Japonais, un Coréen, un Italien et un Espagnol. Les Chinois, dans la présentation même de ce prix littéraire, mettent en avant cette pluralité culturelle.

¹⁰ Créé en 2002, ce prix littéraire chinois est le fruit d'un partenariat entre « *China Publishing Group* » et l'Institut chinois de la littérature étrangère. Son jury est composé d'universitaires chinois de grande renommée spécialistes de littérature étrangère.

Tout cela pour dire que cet espace francophone – et du coup la définition même de la francophonie – est source de débat, une véritable « bouteille à l'encre ». La variabilité des chiffres est le reflet de cette hétérogénéité. Vous l'avez dit, Monsieur le ministre, les évaluations varient de 100 millions à 700 millions de francophones ! Ces chiffres diffèrent largement selon que l'on considère les locuteurs complets, les locuteurs partiels, les citoyens d'États dont une des langues officielles est le français (mais qui ne sont pas obligatoirement francophones pour autant...), les francisants etc...

En vérité, la caractéristique essentielle de l'espace francophone ne réside pas dans les chiffres et à ce jeu-là, nous ne serons pas gagnants. La force de la Francophonie est qu'il s'agit d'un espace mondial. C'est fondamental. Le nombre de germanophones, par exemple, n'est pas très loin du nombre de locuteurs principaux en français mais ils sont tous en Allemagne, en Autriche ou en Suisse, alors que le français est une langue internationale, mondiale, qui n'a plus de centre, comme cela a été dit. À Montréal pour un salon du livre, je faisais remarquer dans une table ronde sur les poètes que c'est dans les endroits où le français entre en contact avec d'autres langues qu'on rencontre le plus de poètes : au Liban, dans la Caraïbe, en Afrique etc., ajoutant que ce « français périphérique » est le plus vivant du point de vue de la poésie. À la sortie, une dame haïtienne était venue me dire qu'il n'y a pas de « périphérie » du français mais que le français est partout « au centre ». Les Haïtiens et tant d'autres refusent absolument l'idée qui nous paraît évidente selon laquelle il y aurait un centre et une périphérie. Cette idée de centre, aujourd'hui, est diluée dans une créativité internationale. À ce propos, je redirai un mot de l'Académie française. Les écrivains dont vous avez salué la créativité : François Cheng, Bianciotti, Laferrière, Amin Maalouf... sont Académiciens français, ce qui montre que nous avons fait en sorte que cette diversité soit « réintégrée » dans les institutions françaises et qu'en effet centre et périphérie deviennent indissociables.

J'en viens à quelques propositions.

1- Un préalable : pour continuer à défendre la langue française, il faut que nous tenions à la parler et qu'elle reste la langue de la République. L'unité linguistique de la France est un très grand atout que nous devons à notre histoire. L'apprentissage des langues régionales ou des langues importées est compatible avec cette unité linguistique. Mais il faut préserver dans nos institutions l'usage

d'une langue commune qui est le français. Nous devons considérer avec beaucoup de prudence les « modèles » importés de l'étranger comme la Convention européenne des langues régionales (qui n'a pas été ratifiée par la France). Dans certains pays, telle la Slovaquie par exemple, où vivent des minorités hongroises, il est tout à fait légitime de leur donner une autonomie linguistique élargie. En France, si cette Convention européenne des langues régionales devait être appliquée, ce serait la fin de l'exclusivité de la langue française dans les domaines administratif ou judiciaire. Or la Constitution française précise heureusement dans son article II que « La langue de la République est le français ». Cette convention donnerait par exemple aux Bretons, aux Basques ou aux Alsaciens le droit de se pourvoir en justice en exigeant que toutes les pièces de procédure, toutes les plaidoiries soient produites en langue régionale. C'est à mon sens un danger mortel. Nous devons être très attentifs à ce danger dans la mesure où notre pays s'est construit autour de sa langue. Prenons garde à ne pas détricoter cette unité, au risque de nous retrouver dans la position de l'Espagne où, dans certaines réunions, il y a six personnes et quatre traducteurs (catalan, galicien, basque etc.)... alors que tout le monde parle espagnol !

2- Nous devons défendre notre langue, mais aussi promouvoir notre culture. Mme Gendreau-Massaloux a insisté sur l'importance de la traduction. Je souscris tout à fait à cette préoccupation. Un écrivain français présenté à l'étranger en traduction rencontre évidemment un lectorat beaucoup plus vaste. N'oublions pas que les États-Unis ont installé leur hégémonie culturelle, après la Guerre, grâce aux films doublés. Ils sont entrés sur le marché culturel de l'après-Guerre, non par la langue mais par la culture. C'est la fascination pour cette culture qui, ensuite, amène les gens vers la langue. Nous avons souvent une vision très étroitement linguistique. Il n'est pas contradictoire de défendre sa langue et de donner le plus large accès à notre culture par le biais de la traduction.

3- Le devenir des très nombreux jeunes que nous formons en français dans les établissements français (lycées et universités) répartis dans le monde est une question absolument centrale. Leur formation en français n'est pas prise en compte dans l'établissement des visas. En effet, le visa francophone n'existe pas (son principe serait considéré comme discriminatoire par le Conseil Constitutionnel). Les jeunes qui, ayant fait toute leur scolarité dans un lycée français, se trouvent souvent dans la difficulté pour venir poursuivre des études en France. Ils se tournent vers les systèmes anglo-saxons qui prennent sciemment

nos lycées comme des sortes de propédeutiques où ils « font leur marché » au profit des États-Unis, du Canada, de l'Angleterre. Ce problème de continuité doit être résolu. Je ne dis pas que tous les étudiants doivent venir en France et y rester mais nous devons tenir compte de l'effort accompli par ceux qui ont appris notre langue et notre culture. Au moment où, en matière migratoire, les digues ont complètement lâché (au point qu'on se demande pourquoi il y a encore des gens qui vont demander des visas dans les consulats), les francophones parfaits à qui on a refusé un visa et qui voient quelqu'un qui est arrivé de façon illégale être régularisé, ne le comprennent pas. Il y a là un sujet sur lequel il faut s'interroger sérieusement.

4- Enfin, dernière remarque : l'Afrique, ensemble très divers, est toujours citée comme la grande chance de la francophonie en raison de son développement démographique. Mais la réalité est plus contrastée. La situation des locuteurs dans les pays dit francophones en Afrique révèle des distorsions énormes¹¹. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les jeunes. ».

L'éducation est un immense défi dans des pays où la pression démographique est extrême. Pour se rendre compte du problème que représente la jeunesse dans ces pays, imaginons en termes scolaires, ce que serait en France une rentrée scolaire avec 20 millions d'élèves ! C'est un défi considérable. Je ne suis pas sûr que nous ayons à l'heure actuelle les moyens de le relever.

Donc, avant de dire que l'Afrique va nous fournir demain le gros des troupes de la francophonie, il y a évidemment un très gros effort à faire et, pour le moment, rien n'indique que nous pourrions le faire.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Et pourtant, investir dans l'éducation en Afrique, y a-t-il meilleure idée ?

¹¹ Voir à ce sujet l'intervention de M. Erik Orsenna, membre de l'Académie française, au colloque « L'Afrique. Table ronde autour d'Erik Orsenna » organisée par la Fondation Res Publica le 20 avril 2015.

http://www.fondation-res-publica.org/Intervention-de-M-Erik-Orsenna_a882.html

Débat final

LOÏC HENNEKINNE

Toutes les interventions m'ont passionné.

Au moment où l'Union européenne avait décidé de créer ce qu'on appelait la « coopération politique », en 1972-73, alors que l'Irlande, qui venait d'adhérer, présidait l'Union européenne, j'avais eu la surprise de constater que les quatre ou cinq hauts fonctionnaires irlandais qui présidaient l'une des premières réunions le faisaient en français ! Ils avaient appris le français pendant cinq ou six mois parce que l'Union européenne avait décidé que la coopération politique se ferait en français et sans interprétation. C'était il y a quarante ans... Quarante ans plus tard, toutes les réunions de coopération politique se passent en anglais, le français a complètement disparu.

Nous, diplomates, sommes probablement responsables de cette situation. Nous n'avons pas su défendre la langue française à Bruxelles où nous jouions pourtant un rôle éminent. C'est extrêmement déplorable.

On nous a rappelé tout à l'heure qu'à Sciences Po 50 % ou 60 % des enseignements sont désormais dispensés en anglais. Cette évolution ne date pas de Frédéric Mion mais de son prédécesseur.

Nous sentirions-nous obligés non seulement de parler anglais mais aussi de raisonner en anglais ? Nous avons pris l'habitude de négocier systématiquement en anglais et non plus en italien, en japonais... comme j'ai pu le faire dans ma carrière. Or, quand on négocie dans la langue de l'autre on rentre dans le raisonnement de l'interlocuteur. Ceci explique pourquoi nous avons fini par perdre toute indépendance dans le domaine de la politique étrangère. Cette évolution est très dangereuse car elle nous amène parfois à avaler n'importe quoi !

ROGER TROPEANO

J'évoquerai la très grande responsabilité qui incombe depuis de longues années aux « élites » et aux responsables politiques.

Je rappelle que, lorsque la loi Toubon avait été discutée à l'Assemblée nationale, le groupe socialiste s'était abstenu par calcul politicien... allant jusqu'à saisir le Conseil constitutionnel, lequel avait censuré quelques articles de la loi sur la défense du français. Les Sages avaient annulé les dispositions obligeant les entreprises à utiliser les équivalents français des termes anglais. C'est dire si, déjà à cette époque, il y avait chez les politiques, et particulièrement à gauche, ce mépris du français qu'on a retrouvé dans les différents gouvernements, et peut-être plus que jamais ces derniers mois.

Les Français, les citoyens, les Parisiens sont dans leur vie de chaque jour véritablement dépossédés de leur langue, et pas uniquement dans les beaux quartiers. Dans les 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements, n'importe quelle boutique arbore un intitulé en anglais. On peut parler d'une véritable dépossession en ce sens que le citoyen en arrive à ne plus penser en français.

Le communautarisme qui s'est développé dans certaines villes moyennes et communes de banlieue contribue à cette dépossession dès l'école primaire. Lors d'un colloque récent de l'Institut français au Musée de l'histoire de l'immigration (Palais de la Porte dorée), j'entendais des élus d'Aubervilliers, de Gennevilliers, de Seine-Saint-Denis prôner le bilinguisme à l'école primaire, relativisant l'apprentissage de la langue française par les écoliers. D'emblée une distance est posée par rapport à la langue française, au profit la langue de « l'occupant », si je puis dire, la langue anglaise.

On a parlé de l'action culturelle de la France et du rapport Védrine. Mais lorsqu'Hubert Védrine était ministre des Affaires étrangères, les crédits accordés à l'action culturelle extérieure avaient subi une baisse très importante et nombre d'instituts français avaient fermé, je pense en particulier à celui de Vienne.

ALBERT SALON

Je reviendrai sur la francophonie économique. Je crois qu'une sorte de « révolution culturelle » serait nécessaire en France. Il est bon que nous séparions la culture et l'argent, la langue et la finance, mais peut-être l'avons-nous fait avec excès, notamment dans le domaine qui nous occupe aujourd'hui. On semble avoir redécouvert la francophonie économique tout récemment, au sommet de

Tananarive¹². En fait on l'avait découverte bien avant. Mme Gendreau-Massaloux citait l'exemple de jeunes Vietnamiens qui lui disaient vouloir apprendre le français pour agir en Afrique. Dès 1997, les Vietnamiens avaient beaucoup insisté sur cet aspect lors du 7^{ème} sommet de la Francophonie qu'ils organisaient à Hanoï (j'y étais car je m'occupais à cette époque de francophonie au ministère de la Coopération). La France avait un peu traîné les pieds. Nous étions plusieurs à soutenir cet aspect de la francophonie mais nous n'étions que des fonctionnaires. Il avait quand même été décidé, sous la pression des Vietnamiens et de quelques autres, de tenir une conférence des ministres de l'Économie et des Finances l'année suivante. La réunion des ministres avait effectivement eu lieu en 1998 à Monaco, présidée par le ministre français des Finances de l'époque, Dominique Strauss-Kahn, qui ne voulait pas de cette affaire de francophonie économique et l'avait élégamment torpillée.

Pourtant nous avons là un potentiel considérable, cela a été dit. Notre espace maritime, le deuxième du monde (11,7 millions de km²), juste derrière les États-Unis, borde beaucoup de pays francophones, notamment nos DROM-COM (ou DOM-TOM). Or, un seul parti (le FN) a eu l'idée d'unir ces trois éléments constitutifs d'un potentiel de développement et de redressement de la France tout à fait considérable : les DROM-COM, l'espace maritime et la francophonie.

Il faudrait y venir. C'est une proposition que j'avance.

GERARD TEULLIERE

Ce débat a permis d'aborder de nombreux points, de balayer différentes dimensions. J'aurais souhaité aborder la question importante de la communication scientifique dont on n'a pas vraiment parlé ce soir.

La science est une partie de la culture qui est elle-même une vision du monde, une *Weltanschauung* (comme on dit en bon français). Il est difficile pour des chercheurs, pour des personnes qui se consacrent à la science, de créer, de composer dans une langue qui n'est pas la leur. M. Hennekinne déplorait le fait qu'on raisonne parfois dans la langue de l'autre. Einstein lui-même disait ne

¹² La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, communément appelée « Sommet de la Francophonie », est l'instance suprême de la Francophonie. Le 16^{ème} sommet de la Francophonie s'est tenu du 22 au 27 novembre 2016 à Tananarive (Antananarivo) - Madagascar.

pouvoir développer un problème mathématique particulièrement pointu qu'en allemand.

À cela s'ajoute un problème de pouvoir. Aujourd'hui la quasi-totalité des instances d'évaluation de la recherche scientifique sont entre les mains des institutions nord-américaines, tel l'*Institute for Science Information*. Nous avons là aussi un défi à relever dans le cadre de la Francophonie. Bien entendu les solutions ne sont pas immédiates, elles ne sont pas dans l'air. Il faudrait convaincre les chercheurs que la création et l'expression dans leur langue d'origine contribuent à protéger la diversité de la création scientifique et à aller vers de nouveaux axes de création scientifique.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Cette bataille a été livrée. En 1981-82, j'avais défini un programme mobilisateur intitulé « La promotion du français langue scientifique » et « La diffusion de la culture scientifique et technique »¹³, à côté d'autres (biotechnologie, électronique etc.). Comme ministre de la Recherche, j'avais imposé la traduction simultanée dans tous les congrès scientifiques... décision immédiatement suivie d'une levée de boucliers des grands organismes qui considéraient qu'il n'y avait pas d'argent à perdre dans les frais de traduction. Voulant en avoir le cœur net, j'avais fait un sondage auprès des scientifiques qui participaient à ces congrès pour savoir si ces traductions leur étaient utiles ou

¹³ En 1982, Jean-Pierre Chevènement (ministre de la Recherche et de la Technologie puis de la Recherche et de l'Industrie de 1981 à 1983) avait étendu les compétences de la mission interministérielle de l'information scientifique et technique (MIDIST) à la diffusion de la culture scientifique et technique. La MIDIST était chargée de mettre en place et d'animer le réseau des centres Centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) et recevait, en outre, la mission de promouvoir le « français comme langue scientifique », notamment dans le domaine de l'édition. De 1982 à 1985, dotée d'une certaine autonomie et d'un statut interministériel, la MIDIST contribua au développement de projets et de démarches innovantes : logiciel Darc d'interrogation des bases de données en chimie et pharmacie, informatisation des bases de données de brevets, « Édition électronique » (numérisation des revues scientifiques, avec le CNRS), « Plan Information Santé ». Après avoir impulsé l'informatisation des bases de données de terminologie et de dictionnaires spécialisés, la MIDIST promut une approche globale des « industries de la langue ».

non. Il était apparu que les Français ne voulaient pas de la traduction simultanée, considérant qu'ils parlaient très bien l'anglais. En revanche, les Anglais, les Américains et les anglophones réclamaient la traduction simultanée car ils ne comprenaient absolument rien de ce que disaient tous les autres dans ce qu'ils croyaient être de l'anglais ! J'avais quitté le ministère de la Recherche depuis deux jours quand la revue de biologie cellulaire est devenue *Biology of the cell*...

Pour ces raisons je pense que la pente est quand même très raide à remonter. Il faudrait vraiment convaincre nos scientifiques, cela fait partie d'une tâche plus générale.

J'entendais évoquer la responsabilité des élites, des gouvernements, plus précisément des socialistes. Je crois que beaucoup de socialistes ont oublié le mot de Jaurès : « Un peu d'internationalisme éloigne de la patrie, beaucoup y ramène ». C'est pourtant une chose assez évidente : c'est quand on est à l'aise avec soi-même qu'on peut aussi s'ouvrir aux autres. Mais cette pensée un peu complexe a encore du chemin à faire.

Je me rassure quand même quand je vois la manière dont le corps social français réagit aux tragiques événements que nous avons vécus. J'y vois la manifestation d'une résurgence de patriotisme républicain qui me touche. En effet, on aurait pu croire, après soixante-dix ans de paix, que le sentiment national avait disparu mais je pense que ce n'est pas vrai. Il y a là quelque chose qui nous renseigne sur une vitalité sous-jacente qui peut se manifester de diverses manières, peut-être aussi dans la défense de la langue.

ALAIN DEJAMMET

Pour illustrer ce que vient de dire Jean-Pierre Chevènement à propos de l'interprétation simultanée lors des congrès scientifiques, j'avancerai des propositions pratiques.

Pour sauvegarder le français il y a deux voies, d'une part la volonté, le courage politique et les moyens qu'ils permettent, d'autre part la résistance à l'invasion, à la domination absolue d'une autre langue.

Pour cela il faut plaider pour la pluralité des langues, ce que nous nous efforçons de faire dans les instances internationales.

Pour cela il faut pouvoir payer des interprètes. La valorisation de la fonction d'interprète, de traducteur doit être un des axes d'une véritable campagne pour défendre le français par le plurilinguisme. On n'en parle pas, bien qu'on sache à quel point leur rôle est essentiel. Combien de ministres français eussent été incapables de convaincre s'ils n'avaient eu à côté d'eux Christopher Thiéry¹⁴, Madame Durand¹⁵, Nada Yafi¹⁶ etc., des interprètes admirables qui, s'ils se tiennent dans l'ombre, font que les ministres comprennent et sont parfois compris, ce qui n'est quand même pas mal !

Pour cela il faut absolument qu'en France et dans le monde nous valorisons la fonction d'interprète et que le financement en soit assuré. Le meilleur moyen de chasser, non pas seulement la langue mais la pensée française, comme le disait Loïc Hennekinne, est d'imposer une seule langue dans les instances internationales et de faire en sorte qu'on interrompe la traduction sous le prétexte que cela coûte cher. C'est d'ailleurs l'approche qu'a suivie certain(e) secrétaire d'État américain(e).

On peut imaginer un financement international. Comme on a demandé un impôt d'un dollar sur les billets d'avion pour amorcer une véritable campagne contre le sida, on pourrait imaginer un mode de financement qui permettrait, au sein des institutions internationales, de garantir à chaque représentant, quelle que soit sa nationalité, de s'exprimer dans sa langue et d'être compris grâce à la traduction.

La deuxième voie possible pour sauver la langue française, serait donc de multiplier les encouragements matériels, pratiques, à la pluralité des langues et, pour cela, valoriser à tous les points de vue (financier, honorifique...), ces

¹⁴ Christopher Thiéry, ancien chef du service de l'interprétation du Ministère des Affaires étrangères, et ancien directeur de l'interprétation à l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs (ESIT) de l'Université de la Sorbonne nouvelle – Paris III. Président d'honneur de l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (AIIC).

¹⁵ Micheline Durand, traductrice de l'espagnol à l'Élysée, auprès de François Mitterrand, et au Quai d'Orsay, est devenue par la suite conseiller culturel à l'Ambassade de France au Mexique.

¹⁶ Diplômée de l'ESIT en 1980, après une riche carrière de *free-lance*, Nada Yafi (Arabe A, Français A, Anglais B) est devenue interprète permanente au ministère français des Affaires étrangères en 1989. En 2003 elle a été reçue au Concours de Conseiller des Affaires étrangères, cadre d'Orient. Après un passage à l'administration centrale, elle a été nommée Consul général à Dubaï en 2007, et en octobre 2010 Ambassadrice de France au Koweït.

admirables traducteurs dont on ne parle jamais, à l'exception, peut-être, de Simon Leys¹⁷. Ils méritent notre estime, notre appui, ils méritent un financement international.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

C'est mon avis. Il serait nécessaire de former en grand nombre des traducteurs et traductrices.

DANS LA SALLE

Je ne suis pas sûr de partager l'optimisme de M. Martin. Dans le milieu des télécommunications, toutes les publicités sont en anglais, quel que soit l'opérateur (SFR, Free, Bouygues...). C'est aussi le cas pour les titres de certaines enseignes (Carrefour *city*, Carrefour *market*, Carrefour *drive*...).

Il y a quelques mois, la SNCF annonçait des espaces de *co-working* dans les gares.

Les universités, à la rentrée, organisent une *Welcome week*... !

Pour avoir vécu au Québec quelques années, j'ai pu voir avec quelle force les Québécois défendent leur langue. Peut-être devrions-nous prendre exemple sur eux.

ARTHUR RIEDACKER

J'ai été chercheur et je vais peut-être briser un peu l'unanimité affichée ce soir.

Un souvenir : en Norvège, en 1973, respectant les consignes du ministère des Affaires étrangères, je m'étais exprimé en français... la moitié de la salle s'était levée.

¹⁷ Simon Leys, nom de plume de Pierre Ryckmans (1935 –2014), belge de langues française et anglaise, traducteur mais aussi écrivain, essayiste, critique littéraire, historien de l'art, sinologue et professeur d'université.

Il faut distinguer les communications scientifiques qui ont une teneur importante de la communication ordinaire, quotidienne, entre chercheurs. Il vaut mieux parler un mauvais anglais et se faire comprendre des collègues avec lesquels on travaille. Je ne vais pas demander à un Finlandais, un Japonais, un Coréen qu'il apprenne le français... C'est toute une communauté avec laquelle nous communiquons aujourd'hui en anglais, comme autrefois les échanges se faisaient en latin. En revanche, les communications scientifiques importantes nécessitent d'être rédigées dans la langue dans laquelle le chercheur pense. Et la traduction s'avère alors nécessaire. Il faut donc distinguer les différents niveaux.

J'ai été aussi au ministère de la Coopération. Nous avons commis une erreur en ne traduisant en anglais aucun de nos travaux. Toutes les communications, toutes les revues, étaient en français. Aujourd'hui, les scientifiques exclusivement francophones, en Afrique par exemple, se plaignent d'être isolés. Il faut apprendre l'anglais parce que c'est un moyen de communication avec le reste du monde, il faut en tenir compte. Les rares revues bilingues ou trilingues ont disparu faute de soutien financier. J'ai essayé dans certains cas, même avec le Canada, de faire insérer dans les revues des résumés en anglais plus importants. Les chercheurs n'ont pas pris la peine de les rédiger.

On n'a pas la solution mais il faut y réfléchir un peu plus sérieusement et ne pas se contenter de dire que c'est bien de parler français.

DANS LA SALLE

Selon Heinz Wismann, philosophe allemand à Paris, auteur de «*Penser entre les langues*», «*La nostalgie d'un paradis pré-babélique est très régressive. Le principe de vie, c'est la différenciation*».

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Ce sera le mot de la fin.

Je veux remercier chaleureusement les intervenants pour leurs exposés de très grande qualité qui nous ont passionnés ce soir.

PUBLICATIONS RECENTES

UNE POLITIQUE DU TRAVAIL

Colloque du 9 janvier 2012

LA RÉFORME DES BANQUES

Colloque du lundi 23 janvier 2012

APPROCHES THÉORIQUE ET PRATIQUE D'UNE MONNAIE COMMUNE

Table ronde du lundi 13 février 2012

L'EURO MONNAIE UNIQUE PEUT-IL SURVIVRE ?

Colloque du lundi 24 septembre 2012

L'ESPRIT DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

Table ronde du lundi 26 novembre 2012 autour d'Arnaud Montebourg

LES ÉTATS ÉMERGENTS : VERS UN BASCULEMENT DU MONDE ?

Colloque du lundi 10 décembre 2012

OCCIDENT ET MONDIALISATION

Colloque du lundi 21 janvier 2013

LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

Colloque du lundi 11 février 2013

NOUVEAU PACTE SOCIAL : MODE D'EMPLOI

Colloque du mardi 21 mai 2013

LA FRANCE ET L'EUROPE DANS LE NOUVEAU CONTEXTE ÉNERGETIQUE MONDIAL

Colloque du lundi 17 juin 2013

LE PROJET DE MARCHÉ TRANSATLANTIQUE

Colloque du lundi 16 septembre 2013

L'EXCEPTION CULTURELLE

Colloque du lundi 14 octobre 2013

REFAIRE L'EUROPE ?

APERÇU RETROSPECTIF ET ESQUISSE D'UNE POLITIQUE

Colloque du lundi 2 décembre 2013

L'EUROPE SORTIE DE L'HISTOIRE ? RÉPONSES

Table ronde du lundi 20 janvier 2014

LE MAGHREB ET SON NORD

Colloque du lundi 17 février 2014

GUERRES DE RELIGIONS DANS LE MONDE MUSULMAN ?

Colloque du lundi 31 mars 2014

LA GUERRE DES MONNAIES ?

Colloque du lundi 28 avril 2014

**ÉTATS-UNIS - CHINE, QUELLES RELATIONS ?
ET LA RUSSIE DANS TOUT CELA ?**

Colloque du lundi 2 juin 2014

LA RÉFORME BANCAIRE : POMME DE DISCORDE ?

Colloque du lundi 23 juin 2014

LA RUSSIE EN EUROPE

Colloque du mardi 23 septembre 2014

RÉPUBLIQUE ET NUMÉRIQUE

Colloque du lundi 28 octobre 2014

LE ROYAUME-UNI ET L'EUROPE

Colloque du lundi 8 décembre 2014

QUE PEUT FAIRE LA FRANCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ?

Colloque du lundi 15 décembre 2014

L'INGERENCE

Colloque du lundi 19 janvier 2015

LA FRANCE ET LA RÉPUBLIQUE FACE À LA RADICALISATION

Colloque du lundi 9 mars 2015

**L'EURO EST-IL SOUTENABLE ?
LE NOUVEAU TEST DE LA GRECE**

Colloque du lundi 13 avril 2015

QUEL MODÈLE DE REINDUSTRIALISATION POUR LA FRANCE ?

Table ronde du lundi 1^{er} juin 2015

**LE MOYEN-ORIENT
DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DES PUISSANCES**
Colloque du lundi 29 juin 2015

L'UKRAINE
Table ronde du lundi 14 septembre 2015

QUEL MODELE TERRITORIAL POUR LA REPUBLIQUE ?
Colloque du lundi 28 septembre 2015

QUEL AVENIR POUR LA LIBYE ?
Colloque du lundi 26 octobre 2015

LE MODELE FRANÇAIS D'INTEGRATION
Colloque du lundi 23 novembre 2015

**LA CHINE ET SES DEFIS :
VERS UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT**
Colloque du lundi 14 décembre 2015

L'EXTRATERRITORIALITE DU DROIT AMERICAIN
Colloque du lundi 1^{er} février 2016

ETATS-UNIS, HORIZON 2017
Colloque du lundi 18 avril 2016

INTEGRATION, LAICITE, CONTINUER LA FRANCE
Colloque du lundi 23 mai 2016

OÙ VA L'INDE ?
Colloque du lundi 6 juin 2016

LES EVOLUTIONS DU CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER MONDIAL
Colloque du lundi 4 juillet 2016

**LA DEMOGRAPHIE EN EUROPE
ET SES REPERCUSSIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES**
Colloque du lundi 24 octobre 2016

**L'EXERCICE DE LA SOUVERAINETE PAR LE PEUPLE :
LIMITES, SOLUTIONS**
Colloque du lundi 14 novembre 2016

QUEL AVENIR POUR LA FRANCOPHONIE ?
Colloque du lundi 12 décembre 2016

NOTES ET ETUDES :

Parues récemment :

- **Franck Dedieu**, responsable du développement de la Fondation Res Publica : « **La fin d'un modèle économique, le nouveau départ d'un autre ?** » (suite au colloque du 4 juillet 2016 sur « Les évolutions du contexte économique et financier mondial »)
- **Baptiste Petitjean**, directeur de la Fondation Res Publica : « **Où va l'Afrique ? Pour une approche réaliste** » (suite à la matinée d'échanges du 8 juin 2016 autour de **Sylvie Brunel** Professeur à l'université Paris-IV-Sorbonne, auteure de « *L'Afrique est-elle si bien partie ?* » (Sciences humaines ; 2014)
- **Daniel Bloch**, ancien Président d'université, ancien Recteur, ancien Directeur des enseignements supérieurs, et Pierre Hess, Inspecteur de l'Education nationale : « **Apprendre à parler, à penser et à vivre ensemble** »
- **Jean-Michel Naulot** membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica, auteur de « *Crise financière - Pourquoi les gouvernements ne font rien* » (Le Seuil, 2013) : « **Le défi Tsipras** » (tribune parue dans Libération le 14 avril 2015)
- **Kevin Limonier**, Docteur en géopolitique, Institut Français de Géopolitique (Université Paris 8) et **David Amsellem**, Docteur en géopolitique au Centre de Recherche et d'Analyse Géopolitique (CRAG), Université Paris VIII : étude cartographique réalisée pour la Fondation Res Publica : « **Que peut faire la France en Afrique subsaharienne ?** »
- **Dominique Garabiol**, Professeur associé à Paris-8, membre du Conseil scientifique de la fondation Res Publica : « **La monnaie unique est déjà morte. Vive la monnaie commune !** » (entretien paru dans Marianne le 22 août 2014)
- **Jean-Michel Naulot**, membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica : « **Crise de l'euro : regarder les réalités en face** »
- **Jean-Michel Quatrepoint**, journaliste économique, et **Jean-Luc Gréau**, économiste, membres du conseil scientifique de la Fondation Res Publica : « **Pour sortir de la déflation, repenser la zone euro** »

NOTES DE LECTURE :


Parues récemment :

- **L'euro contre l'Europe**, note de lecture du livre de Joseph Stiglitz « *L'euro, comment la monnaie unique menace l'avenir de l'Europe* » (Les Liens qui Libèrent, septembre 2016), par Franck Dedieu, responsable du développement de la Fondation Res Publica
- **Quelles alternatives pour sortir du piège de l'euro ?**, note de lecture du livre de Hans-Werner Sinn « *The Euro Trap: on bursting bubbles, budgets and beliefs* » (Oxford university press, 2014) par Sébastien Sibai.
- **Chine, Occident, deux visions de la mondialisation**, note de lecture du livre de Régis Debray, essayiste, philosophe et médiologue, et de Zhao Tingyang, figure intellectuelle chinoise et professeur de philosophie à Harvard « *Du ciel à la terre. La Chine et l'Occident* » (Les Arènes ; 2014), par Paul Zurkinden.
- **La France dans le nouveau « Kriegspiel » mondial**, note de lecture du livre de Jean-Michel Quatrepoint, membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica, journaliste économique, « *Le Choc des Empires* » (le débat Gallimard ; mars 2014), par Baptiste Petitjean, directeur de la Fondation Res Publica.
- **Décryptage de la crise financière internationale**, note de lecture du livre de Jean-Michel Naulot, membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica, membre du collège de l'Autorité des Marchés financiers de 2003 à 2013, « *Crise financière. Pourquoi les gouvernements ne font rien* » (Seuil ; 2013), par Baptiste Petitjean, directeur de la Fondation Res Publica.
- **Le modèle allemand au-delà des mythes**, note de lecture de « *Made in Germany – Le modèle allemand au-delà des mythes* » (Seuil, janvier 2013), par Baptiste Petitjean, directeur de la Fondation Res Publica.

FONDATION RES PUBLICA

52, rue de Bourgogne

75 007 Paris

 01.45.50.39.50

info@fondation-res-publica.org

Achévé
d'imprimer
en mars 2017